

## REMY AMIDON ROYAL

Version: 3.0

Date de révision: 26.06.2017

Date d'impression: 20.02.2018

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	:	<b>REMY Amidon Royal</b>
Numéro d'Enregistrement REACH	:	Cette substance est exemptée d'enregistrement conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH).
REACH Nom de la substance	:	Starch
No.-CAS	:	9005-25-8
No.-CE	:	232-679-6

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Entretien du linge

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	PERITUS BRANDS NV Stuivenbergvaart 69/2 2800 Mechelen, België
Adresse e-mail	:	<a href="mailto:info@peritusbrands.be">info@peritusbrands.be</a>
Téléphone	:	+32 9 286 00 86

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Étant donné que la substance ou la préparation ne répond pas aux critères de l'article 31 du décret (EG) n° 1907/2006 (REACH) l'établissement d'une fiche de données de sécurité n'est pas requis par la loi.

## REMY AMIDON ROYAL

Version: 3.0

Date de révision: 26.06.2017

Date d'impression: 20.02.2018

### 2.3 Autres dangers

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Nature chimique : amidon de riz (*Amylum Oryzae*)

#### Composants dangereux

Remarques : Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1907/2006

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Le produit n'est pas toxique.

En cas d'inhalation : Faire respirer de l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau.

En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau pulvérisée  
Poudre sèche  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## REMY AMIDON ROYAL

Version: 3.0

Date de révision: 26.06.2017

Date d'impression: 20.02.2018

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Des matières combustibles. En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d') :  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Monoxyde de carbone (CO)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Éviter la production de poussière; la poussière fine dispersée en concentrations suffisantes dans l'air, représente, en présence d'une source d'inflammation, un risque potentiel d'explosion de poussière.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter l'inhalation de la poussière. Éviter toute formation de poussière.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Récupérer à l'état sec (mécanique). Acheminer vers l'élimination. Nettoyer. Éviter toute formation de poussière.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Prendre des mesures de précaution contre les coups de poussière. Maintenir propres les postes de travail, éviter les accumulations de poussière. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Respecter les règles de protection contre les explosions!

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Classe d'explosibilité de poussière : St1

## REMY AMIDON ROYAL

Version: 3.0

Date de révision: 26.06.2017

Date d'impression: 20.02.2018

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit sec. Protéger de l'humidité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Températures de stockages: sans limites.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 10-13, Code allemand de stockage 10 à 13

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Ces informations ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
amidon	9005-25-8	VLE 8 hr	10 mg/m3	Belgium. Valeurs limites d'exposition professionnelle
		TWA (poussière inhalable)	10 mg/m3	UK. EH40 WEL - Workplace Exposure Limits
		OELV - 8 hrs (TWA) (poussière inhalable)	10 mg/m3	Ireland. List of Chemical Agents and Occupational Exposure Limit Values - Schedule 1

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales (en cas d'exposition à la poussière)

Protection des mains : non requis

Protection respiratoire : Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières.  
Masque adéquat avec filtre à particules P1 (NE 143)

Mesures de protection : Ne pas respirer les poussières.  
Ne pas fumer pendant l'utilisation.

## REMY AMIDON ROYAL

Version: 3.0

Date de révision: 26.06.2017

Date d'impression: 20.02.2018

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	cristallin(e)
Couleur	:	blanc
Odeur	:	presque inodore
pH	:	env. 5 - 8 (suspension aqueuse)
Point/intervalle de fusion	:	Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	:	Non applicable
Point d'éclair	:	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. 30 g/m <sup>3</sup> Milieu: (dimension des grains: 100 % < 63 µm)
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Hydrosolubilité	:	pratiquement insoluble (20 °C) forme la solution colloïdale dans l'eau chaude
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Température d'inflammation	:	> 380 °C (dimension des grains: 80 % < 32 µm)
Température de décomposition	:	env. 200 °C

#### 9.2 Autres informations

Classe d'explosibilité de poussière	:	St1
Énergie minimale d'ignition	:	> 10 mJ

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## REMY AMIDON ROYAL

Version: 3.0

Date de révision: 26.06.2017

Date d'impression: 20.02.2018

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Dans le cas de produits organiques dégageant de la poussière il faut en général envisager la possibilité de coups de poussière.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Fort réchauffement (décomposition).  
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.  
Protéger de l'humidité.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts,

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Produit:**

Evaluation: Pas d'irritation de la peau

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Produit:**

Evaluation: Pas d'irritation des yeux  
Une irritation mécanique des yeux est possible.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Produit:**

Résultat: Aucun effet de sensibilisation connu.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Produit:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

## REMY AMIDON ROYAL

Version: 3.0

Date de révision: 26.06.2017

Date d'impression: 20.02.2018

### Cancérogénicité

**Produit:**

Cancérogénicité : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

### Toxicité pour la reproduction

**Produit:**

Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

**Produit:**

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

**Produit:**

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Toxicité par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

### Information supplémentaire

Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant la toxicité de ce produit.  
Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Produit:**

Toxicité pour les poissons : CL50 : Donnée non disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:**

Mobilité : Donnée non disponible

## REMY AMIDON ROYAL

Version: 3.0

Date de révision: 26.06.2017

Date d'impression: 20.02.2018

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Nous n'avons pas de données quantitatives concernant les effets écologiques de ce produit.

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents : *Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs*

## REMY AMIDON ROYAL

Version: 3.0

Date de révision: 26.06.2017

Date d'impression: 20.02.2018

majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)	<i>impliquant des substances dangereuses.</i>
Classe de contamination de l'eau (Allemagne)	N'est pas listée
	WGK 1 pollue faiblement l'eau
	Code Number: 7.034
	Classification according to appendix 3

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC- Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

REG\_EU / FR